



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 avril 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012
25-29 juin 2012, Genève
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents
et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1 Questions d'organisation.	3
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	3
2 Rapport annuel de l'Administrateur	3
3 Engagements de financement	4
4 Rapport sur le développement humain	4
5 Programmes de pays du PNUD et questions connexes	5
6 Fonds d'équipement des Nations Unies	6
7 Volontaires des Nations Unies	6
<i>Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population</i>	7
8 Rapport annuel du Directeur exécutif	7
9 Engagements de financement en faveur du FNUAP	8
10 Programmes de pays et questions connexes	8
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	10
11 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	10
<i>Débat commun</i>	10



12	Audit et contrôle internes	10
13	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	12
14	Questions diverses	13
	Plan de travail provisoire – Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS – Session annuelle de 2012	14

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2012 et donnera son aval au plan de travail présenté par son secrétaire. Il souhaitera sans doute aussi approuver le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2012. Une version préliminaire en a été distribuée aux membres du Conseil pour observations; le rapport final contient celles qui ont été reçues à temps.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2012/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2012 (DP/2012/5 et Add.1)

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2011 (DP/2012/6)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Conformément aux décisions 2011/14 et 2010/13, le rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique 2008-2013 expose les résultats de l'Organisation, en s'appuyant sur l'examen à mi-parcours de l'an dernier. Il fournit un aperçu des résultats institutionnels et de développement, y compris les contributions du PNUD et des enseignements tirés des quatre domaines d'action privilégiés. Le rapport comprend des informations détaillées sur neuf résultats en utilisant les indicateurs convenus, et présente une analyse à partir de la première occurrence cette année de l'indicateur 4 en ce qui concerne l'efficacité de l'aide au développement. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note de ce rapport et fournir une orientation en ce qui concerne l'examen cumulatif pour 2013 débouchant sur le plan stratégique suivant.

Conformément aux résolutions 59/267 et 62/246 de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) résume les réponses apportées par la direction aux recommandations que le Corps commun d'inspection a émises à propos du Programme dans ses rapports de 2011, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection émises en 2009 et 2010. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note de ce rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées quant au volume annuel des recettes et des dépenses prévues au titre des activités annuelles

menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD, ainsi que des fonds et fonds d'affectation spéciale qu'il administre.

Documentation

Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011 (DP/2012/7)

Rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011 (DP/2012/7/Add.1)

Annexes statistiques (DP/2012/7/Add.2)

Point 3

Engagements de financement

Conformément à sa décision 98/23 et au mode opératoire appliqué pour lui donner effet, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2012 et au-delà, et d'une analyse récapitulative des recettes provisoires au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2011. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2012 et au-delà (DP/2012/8)

Point 4

Rapport sur le développement humain

L'état des consultations concernant le rapport sur le développement humain est présenté en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale. Ce document expose les principales conclusions relatives au *Rapport sur le développement humain 2011*, les réactions qu'il a suscitées dans le monde, l'utilisation qu'en fait le PNUD par rapport à la préparation de Rio+20, y compris à travers le Forum mondial sur le développement humain qui s'est tenu à Istanbul les 22 et 23 mars 2012. Il souligne également le processus d'élaboration du Rapport 2012, décrit les efforts accrus afin de renforcer le dialogue avec les États Membres, y compris les aspects statistiques du Rapport, et la relation des décisions de la Division de statistique de l'ONU sur l'Indice de développement humain (décision 43/114). Le document comprend également une description du thème du *Rapport sur le développement humain 2012*.

Le Directeur du Bureau du *Rapport sur le développement humain* fournira des mises à jour ultérieures du Rapport sur le développement humain 2012 à l'occasion de la session annuelle du Conseil d'administration.

Documentation

État des préparatifs et consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2012/9)

Point 5

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Au titre de ce point, il sera demandé au Conseil d'administration : a) de prendre note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour le Bhoutan, Cuba, le Mali, le Mexique, le Nigéria, le Togo, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et de six mois pour le Rwanda du 1^{er} janvier au 30 juin 2013; b) d'approuver la prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Colombie et les Comores du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, et une seconde prolongation d'un an du programme de pays pour la Namibie, la République arabe syrienne et la Tunisie, 1^{er} janvier au 31 décembre 2013; c) de formuler des observations sur les projets de descriptif de programme régional avant leur mise au point définitive pour la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, Maurice, la Sierra Leone; l'Inde, la Malaisie, le Népal, la Sri Lanka; Djibouti, la Jordanie, les Émirats arabes unis; la République de Moldova; le Belize, l'État plurinational de Bolivie, et le Costa Rica.

Documentation

Prolongation des programmes de pays (DP/2012/10)

Afrique

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/DCP/GIN/2)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/2)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/2)

Projet de descriptif de programme pour Maurice (DP/DCP/MUS/3)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/2)

Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/2)

Projet de descriptif de programme pour le Népal (DP/DCP/NPL/2)

Projet de descriptif de programme pour la Sri Lanka (DP/DCP/LKA/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/2)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/2)

Projet de descriptif de programme pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/2)

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour le Belize (DP/DCP/BLZ/2)

Projet de descriptif de programme pour l'État plurinational de Bolivie (DP/DCP/BOL/2)

Projet de descriptif de programme pour le Costa Rica (DP/DCP/CRI/2)

Point 6

Fonds d'équipement des Nations Unies

La session annuelle du Conseil d'administration fournit l'occasion aux États Membres d'être informés par le secrétaire général sur les résultats obtenus par le FENU en 2011 et les perspectives pour 2012-2013. Le rapport annuel sur le FENU renseigne et compare les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés en ce qui concerne le programme, l'administration, et les résultats financiers. Le FENU a connu une année 2011 intense surtout en termes de croissance et d'investissements pour le futur. Les résultats des évaluations et l'examen des programmes réaffirment l'importance et l'efficacité des efforts du FENU pour aider les gouvernements à renforcer l'investissement public et la fourniture de services de base pour garantir que davantage de personnes pauvres et de petites entreprises bénéficient des services financiers. Les efforts continuent de renforcer la performance organisationnelle en soutenant la gestion de la connaissance, établissant de nouveaux partenariats stratégiques, et améliorant la gestion de programme. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision en ce qui concerne le programme 2011 du FENU. En outre, puisque le FENU commence la planification pour la période 2014-2017, le Conseil souhaitera peut-être également lancer un processus de consultation des parties prenantes (par exemple fin 2012) sur les possibles orientations futures du FENU.

Documentation

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2011 (DP/2012/11)

Point 7

Volontaires des Nations Unies

Le rapport de l'Administrateur est celui que présente deux fois par an le Programme des Volontaires des Nations Unies auprès du secrétariat du Conseil d'administration. Le rapport met en lumière les réussites du Programme des Volontaires des Nations Unies au cours de la période 2010-2011, et adopte la même structure que les précédents rapports. Une attention toute particulière est portée sur la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires, ainsi que sur les questions sexospécifiques et concernant la jeunesse. Le rapport met également en vedette l'un des accomplissements les plus notables de la période : la première publication du rapport sur la situation du volontariat dans le monde. Une partie est consacrée aux défis et aux opportunités, avec une attention particulière portée à celles du programme d'action quinquennal du Secrétaire général qui conclut le rapport. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être fournir des orientations en ce qui concerne les éléments de décision figurant dans le rapport.

Documentation

Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur (DP/2012/12)

Débat consacré au FNUAP**Point 8****Rapport annuel du Directeur exécutif**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2011.

La première partie du rapport annuel fournit une analyse sur les progrès, les défis, et les leçons apprises en 2011 en ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP 2008-2013. De manière à respecter le nombre de mots maximum imposé pour les documents officiels du secrétariat du Conseil d'administration, le rapport ne se concentre que sur les thèmes majeurs, les informations supplémentaires; les analyses quantitatives définissant les progrès et les tendances des performances par rapport aux indicateurs clés des cadres de résultats de développement et de gestion figurent dans des annexes séparées sont disponibles sur le site Web du FNUAP.

La partie 1, Add.1 du rapport annuel résume la situation financière du FNUAP en 2011, et fournit les statistiques majeures sur les programmes et les finances du Fonds en 2011. À des fins de comparaison, les informations financières pour 2010 figurent également au rapport. Les données concernant les informations financières pour 2011 sont provisoires. En outre, toutes les données du rapport sont en conformité avec le format (adopté pour la période 2010-2011) des Normes comptables internationales pour le secteur public. Donc, quelques-unes des données pour 2009 et 2010 sont répétées, et lorsque nécessaire, la présentation a été ajustée. Il peut en résulter une incompatibilité avec les données fournies sous le format précédent.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision en ce qui concerne le Rapport annuel du Directeur exécutif. Des éléments de décision figurent au rapport.

La deuxième partie du Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2011 s'intitule Rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011. Conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le rapport fournit un synopsis des réponses de l'administration du FNUAP aux recommandations clés formulées par le Corps commun d'inspection par rapport au FNUAP, et figurant dans les rapports du CCI se rapportant au FNUAP émis en 2011.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport, en particulier des aspects des rapports du CCI se rapportant spécifiquement aux travaux du FNUAP.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif pour 2011 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2013 (DP/FPA/2012/6, Part I)

Examen statistique et financier, 2011 (DP/FPA/2012/6, Part I, Add.1)

Rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011 (DP/FPA/2012/6, Part II)

Point 9

Engagements de financement en faveur du FNUAP

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport élaboré en réponse aux décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Le rapport se concentre sur la situation des ressources du FNUAP en ce qui concerne les ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement pour 2012 et les années à venir. Il fournit une analyse des recettes pour 2012 ainsi que des comparaisons avec les années précédentes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision en ce qui concerne les engagements de financement en faveur du FNUAP. Des éléments de décision figurent au rapport.

Documentation

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2012 et au-delà (DP/FPA/2012/7)

Point 10

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi de 11 prolongations des programmes en faveur des Comores, de la Namibie, du Nigéria, du Rwanda et du Togo dans la région Afrique; de la République arabe syrienne et de la Tunisie dans la région des États arabes; du Bhoutan dans la région Asie et Pacifique; et de la Colombie, de Cuba et du Mexique dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Le Conseil d'administration sera saisi pour débat de 14 projets de descriptif de programme pour la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Mali, et la Sierra Leone dans la Région Afrique; Djibouti et la Jordanie dans la région des États arabes; l'Inde, le Népal, les pays insulaires du Pacifique et la Sri Lanka dans la région de l'Asie et du Pacifique; la République de Moldova dans les régions de l'Europe orientale et de l'Asie centrale; et la Bolivie et le Costa Rica dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être a) approuver les prolongations de programme de deux ans pour la Colombie et les Comores; b) approuver la deuxième prolongation de programmes d'un an pour la République arabe syrienne et la Tunisie; c) approuver la troisième prolongation exceptionnelle d'un an pour la Namibie; d) prendre note des prolongations de programme d'un an pour le Bhoutan, Cuba, le Mexique, le Nigéria et le Togo; et e) prendre note de la prolongation de six mois pour le Rwanda.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du projet de descriptif de programme pour la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Mali, la Sierra Leone, Djibouti, la Jordanie, l'Inde, le Népal, les pays insulaires du Pacifique, la Sri Lanka, la République de Moldova, la Bolivie et le Costa Rica.

Documentation

Prolongation des programmes de pays pour les Comores (prolongation de deux ans), la Namibie (troisième prolongation d'un an), le Nigeria (prolongation d'un an), le Rwanda (prolongation de six mois), et le Togo (prolongation d'un an) (DP/FPA/2012/11)

Prolongation des programmes de pays pour la République arabe syrienne (deuxième prolongation d'un an) et la Tunisie (deuxième prolongation d'un an) (DP/FPA/2012/12)

Prolongation des programmes de pays pour le Bhoutan (prolongation d'un an) (DP/FPA/2012/13)

Prolongation des programmes de pays pour la Colombie (prolongation de deux ans), Cuba (prolongation d'un an), et le Mexique (prolongation d'un an) (DP/FPA/2012/14)

Projet de descriptif de programme

Afrique

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/7)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/FPA/DCP/GNB/6)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSO/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/FPA/DCP/MLI/7)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/5)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJI/4)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/8)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/8)

Projet de descriptif de programme pour le Népal (DP/FPA/DCP/NPL/7)

Projet de descriptif de programme pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/DCP/PIC/5)

Projet de descriptif de programme pour la Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/8)

Régions de l'Europe orientale et de l'Asie centrale

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/FPA/DCP/BOL/5)

Projet de descriptif de programme pour le Costa Rica (DP/FPA/DCP/CRI/4)

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS pour 2011 détaille les résultats de gestion opérationnels de l'organisation, montrant comment l'UNOPS appuie les Nations Unies et ses partenaires pour mettre en œuvre les opérations de maintien de la paix, humanitaires, et de développement en faveur des individus concernés. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2012/4)

Débat commun

Point 12

Audit et contrôle internes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS.

Le rapport du PNUD fournit des informations sur les activités du Bureau de l'audit et des investigations pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2011. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans ses décisions 2011/22 et 2011/23, figurent au rapport des informations sur : a) l'expérience acquise sur les audits communs; b) les cas de fraude et les mesures prises dans les cas de faute; c) les rapports d'audit interne qui ont été communiqués. Comme par le passé, les réponses de l'administration au rapport sont présentées séparément (conformément à la décision 2006/13), et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit figure en annexe du rapport (conformément au document DP/2008/16/Rev.1 sur Système de redevabilité du PNUD).

Le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2011 répond à la décision 2011/22 et autres décisions pertinentes du Conseil d'administration. Le rapport veut informer le Conseil sur les risques les plus importants susceptibles de toucher les

travaux du Fonds dans un environnement soumis au changement et aux défis. Un compte rendu détaillé des recommandations sur l'audit interne émises pendant la période 2007-2011 et l'état d'avancement de leur mise en œuvre est inclus dans le rapport. Le rapport tient compte également des actions de gestion entreprises en réponse aux 15 recommandations émises par la Division des services de contrôle interne en 2011. En outre, conformément à la décision 2008/37, le rapport annuel du Comité consultatif du FNUAP et les réponses de l'administration sur ce sujet figurent dans l'additif du rapport sur l'audit et contrôle internes. Les réponses exhaustives de l'administration peuvent être consultées sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration sera également saisi d'un rapport d'activité des services d'audit interne et services connexes de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Ce rapport est accompagné de la réponse de l'Administration et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS pour 2011 (présenté séparément).

Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Le Conseil d'administration sera également saisi de la proposition pour parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la communication de rapports d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Le rapport conjoint est présenté conformément à ce qui a été prévu avec le Conseil. Le rapport propose une série de mesures, lesquelles, si elles sont approuvées, déboucheront sur la communication au public des rapports d'audit interne pour fin 2012. En avançant vers une totale communication, les organisations garantiront que a) les rapports d'audit interne demeurent un outil incontournable pour informer la haute administration en vue de ses prises de décision; b) la diligence qui s'impose est mise en œuvre afin de renforcer les capacités d'assurance de qualité et les processus de suivi des recommandations des bureaux d'audit interne lorsque ceci s'impose, de manière à assurer l'intégrité et la qualité des informations communiquées; c) et qu'il existe des garde-fous afin de préserver la confidentialité de toute information réputée particulièrement sensible. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation

PNUD : Rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2012/13)

FNUAP : Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2011 (DP/FPA/2012/9) et additif (DP/FPA/2012/9, Add.1)

UNOPS : Rapport d'activité pour 2011 du Groupe de l'audit interne et des investigations (DP/OPS/2012/5)

Proposition pour parvenir à la transparence complète en matière de communication des rapports d'audit interne (DP/FPA/OPS/2012/1)

Point 13

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS.

Le quatrième rapport du Bureau de la déontologie du PNUD couvre ses activités de 2011. En 2011, le Bureau de la déontologie du PNUD a revu ses travaux depuis ses débuts, tel que prévu dans son plan d'action. Il a répondu à 740 demandes du personnel du PNUD ou a établi le contact de son propre chef. Conformément à la Circulaire du Secrétaire général sur le respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte (ST/SGB/2007/11), le Comité de déontologie des Nations Unies a révisé son rapport lors de sa trente-troisième session avant de le soumettre à l'Administrateur. Conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le rapport est également présenté au Conseil. Pour la première fois, le rapport comporte des recommandations à l'administration sur le renforcement la culture d'intégrité et de conformité au sein des organisations, comme l'exige la décision 2011/24 du Conseil. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et commenter les progrès accomplis par les travaux du Bureau de la déontologie.

Conformément à la décision 2010/17, le FNUAP présente le rapport du Bureau de la déontologie, 2011. Le rapport rend compte des activités entreprises par le Bureau de la déontologie du FNUAP pendant la période 1er janvier – 31 décembre 2011. Il décrit la progression des fonctions éthiques au cours de la période concernée en faisant spécifiquement référence à l'intégration des concepts éthiques dans les discours et les initiatives de l'ensemble de l'organisation pour renforcer l'obligation de rendre des comptes dans ses politiques et processus de manière à promouvoir la culture d'intégrité et de conformité au sein du FNUAP. Conformément à la Circulaire du Secrétaire général sur le respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte (ST/SGB/2007/11), le rapport a été revu par le Comité de déontologie des Nations Unies lors de sa trente-cinquième session du 6 février 2012, puis présenté au Conseil d'administration du FNUAP. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et commenter les progrès des travaux du Bureau de la déontologie.

Le rapport d'activité du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2011 a été présenté au Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets conformément à la directive organisationnelle n° 15, paragraphe 43, et couvre la période 1^{er} janvier – 31 décembre 2011. Conformément à la Circulaire du Secrétaire général sur le respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte (ST/SGB/2007/11), le rapport a été revu par le Comité de déontologie des Nations Unies puis présenté au Conseil d'administration conformément à la décision 2010/17 du Conseil.

Documentation

PNUD : activités pour 2011 – rapport du Bureau de la déontologie (DP/2012/14)

FNUAP : Rapport du Bureau de la déontologie (DP/FPA/2012/10)

UNOPS : activités pour 2011 – rapport du Bureau de la déontologie
(DP/OPS/2012/6)

Point 14
Questions diverses

Plan de travail provisoire

Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS

Session annuelle 2012 (25-29 juin 2012, Genève)

<i>Jour/Date</i>	<i>heure</i>	<i>point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 25 juin	10 heures- 13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2012 <p style="text-align: center;">DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD DECLARATION DE L' ADMINISTRATEUR</p>
		2	RAPPORT ANNUEL DE L' ADMINISTRATEUR <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administrateur activités et résultats pour 2011 • Rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011 • Annexes statistiques
	13 heures 15- 14 heures 45		<i>Consultation officielle sur les enseignements tirés du rapport annuel sur le projet du prochain plan stratégique du PNUD et cadre de résultats</i>
	15 heures- 17 heures	2 3	RAPPORT ANNUEL DE L' ADMINISTRATEUR (suite) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DU PNUD <ul style="list-style-type: none"> • État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds, et programmes associés pour 2012 et au-delà
	17 heures -18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Mardi 26 juin	10 heures- 13 heures	12 13	<p style="text-align: center;">DEBAT COMMUN</p> AUDIT ET CONTROLE INTERNES <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur leurs activités d'audit et de contrôle internes, et réponses de l'administration • Communication des rapports d'audit interne RAPPORTS DES BUREAUX DE LA DEONTOLOGIE DU PNUD, DU FNUAP ET DE L'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités de 2011
	13 heures 15- 14 heures 45		<i>UNOPS, consultation officielle sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2010-2013</i>
	15 heures- 18 heures	8	<p style="text-align: center;">DEBAT CONSACRE AU FNUAP</p> <p style="text-align: center;">DECLARATION DU DIRECTEUR EXECUTIF</p> RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Directeur exécutif pour 2011 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre plan stratégique 2008-2013 • Examen statistique et financier 2011 • Rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011

Mercredi 27 juin	10 heures- 13 heures	8	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF (<i>suite</i>)
		9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DU FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les contributions des Etats Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2012 et au-delà
	15 heures- 17 heures	10	FNUAP, PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programmes et prolongations des programmes de pays
	<i>17 heures -18 heures</i>		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Jeudi 28 juin	10 heures- 11 heures 30	6	Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>) FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2011
	11 heures 30 - 13 heures	7	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administrateur
Jeudi 28 juin (<i>suite</i>)	15 heures- 17 heures	11	DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS DECLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Directeur exécutif
	17 heures- 18 heures	4	Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>) RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des consultations sur le rapport relatif au développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
Vendredi 29 juin	10 heures- 13 heures	5	PNUD, PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programmes • Prolongations des programmes de pays
	<i>15 heures-17 heures</i>		<i>Consultations informelles sur le rapport annuel du PNUD relatif à l'évaluation et sur le rapport biennal du FNUAP relatif à l'évaluation</i>
	17 heures- 18 heures	14	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions
		1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2012 • Clôture de la session